



OIC/ACM/CG-ROHINGYA/REP/2022/FINAL

RAPPORT
SUR LA REUNION DU GROUPE DE CONTACT
SUR LES MUSULMANS ROHINGYAS DU MYANMAR

TENUE EN MARGE
DE LA REUNION ANNUELLE DE COORDINATION
DES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES
DES ETATS MEMBRES DE L'OCI

NEW YORK, ETATS-UNIS D'AMERIQUE
21 SEPTEMBRE 2022

RAPPORT DE LA REUNION DU GROUPE DE CONTACT SUR LES MUSULMANS ROHINGYAS DU MYANMAR

**NEW YORK, ETATS-UNIS D'AMERIQUE
21 SEPTEMBRE 2022**

1. Le Groupe de Contact des Ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) sur les Musulmans Rohingya du Myanmar a tenu sa réunion en marge de la Réunion annuelle de Coordination, le 21 septembre 2022, à New York, sous la présidence de Son Excellence le Secrétaire Général, M. Hissein Brahim Taha.
2. Le Secrétaire Général de l'OCI, S.E.M. Hissein Brahim Taha et d'autres membres du Groupe de Contact se sont adressés à la Réunion.
3. La Réunion a salué la déclaration du Secrétaire général de l'OCI et s'est félicitée de son engagement résolu en faveur de la sensibilisation de l'opinion mondiale à la situation difficile qu'endurent les Rohingyas, ainsi que de ses efforts constants pour galvaniser le soutien de la Communauté internationale à la cause des Rohingyas.
4. La Réunion a réaffirmé sa vive condamnation des actes brutaux systématiques et des atrocités horribles perpétrés contre la communauté musulmane Rohingya au Myanmar, notamment après le 25 août 2017, ce qui constitue une violation grave et flagrante du droit international, des Conventions internationales relatives aux droits de l'homme, de même qu'une transgression du droit international humanitaire, au mépris total de la responsabilité de l'État du Myanmar de protéger sa minorité civile musulmane non armée.
5. La réunion a exprimé sa vive préoccupation face à la discrimination systématique continue dont souffre la communauté Rohingya dans l'État de Rakhine, y compris les meurtres, les viols, les expulsions et des déplacements forcés d'habitants et les violations flagrantes persistantes des droits humains des musulmans Rohingyas et, tout particulièrement, après le coup d'État militaire du Myanmar le 1^{er} février 2021.
6. La réunion s'est déclarée profondément indignée par les rapports, évaluations et conclusions crédibles de diverses organisations internationales et de défense des droits de l'homme, selon lesquels les récentes atrocités font partie d'une stratégie systématique et d'un plan délibéré de nettoyage ethnique des musulmans Rohingyas de l'État de Rakhine.
7. La Réunion a fait part une nouvelle fois de son inquiétude concernant la situation humanitaire et des droits de l'homme dans l'État de Rakhine au Myanmar et a souligné que la persistance de la situation actuelle pourrait avoir de graves répercussions négatives sur la région et au-delà.
8. La Réunion a réaffirmé sa pleine solidarité avec le peuple de la République populaire du Bangladesh pour avoir généreusement accueilli et abrité les réfugiés Rohingyas, et a appelé les

Etats membres de l'OCI et la Communauté internationale à continuer de prêter main forte au Bangladesh en terme de fourniture d'une assistance humanitaire aux réfugiés Rohingya jusqu'à leur rapatriement volontaire, sûr, digne et durable au Myanmar.

9. La réunion a appelé le Gouvernement du Myanmar à :

- a) Respecter ses obligations en vertu des Conventions du Droit international et des droits de l'Homme et à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire cesser immédiatement toutes les formes et manifestations de la pratique du nettoyage ethnique, du génocide, de la violence sous tous ses aspects, du militantisme vigile, des actes de dispersion et des pratiques discriminatoires à l'encontre des Rohingyas musulmans ;
- b) Eliminer les causes profondes et, tout particulièrement, le déni de citoyenneté fondé sur la loi sur la citoyenneté de 1982, qui a conduit à l'apatridie et à la privation de leurs droits, ainsi que la dépossession continue et la discrimination à l'égard des minorités musulmanes Rohingyas ; et à œuvrer en faveur d'une solution juste et durable à cette question ;
- c) Faciliter des enquêtes internationales, indépendantes et impartiales sur les allégations de violations des droits de l'homme, d'atrocités et d'exactions commises par les membres de l'armée, ainsi que par d'autres agents du gouvernement et des groupes d'autodéfense, contre les musulmans Rohingyas ; et demander des comptes à tous les responsables de tels actes ;
- d) Prendre des mesures urgentes pour une mise en œuvre durable de l'« Arrangement sur le retour des personnes déplacées de l'État de Rakhine » avec le Gouvernement du Bangladesh, signé le 23 novembre 2017, et la mise en place des dispositions et mécanismes ultérieurs convenus, en veillant à ce que tous les réfugiés Rohingyas soient rapatriés au Myanmar de manière volontaire, sûre, digne, durable et dans le respect de leurs droits fondamentaux ;
- e) Permettre aux musulmans Rohingyas de jouir d'une liberté de mouvement réelle et sans entraves au sein de l'Etat de Rakhine afin de gagner leur vie et d'accéder aux soins de santé et à l'éducation sans obstacles ;
- f) Renoncer aux politiques, directives et pratiques qui marginalisent économiquement et socialement la communauté Rohingya, telles que la démolition de maisons sous prétexte que leur construction n'était pas autorisée, la confiscation de terres au nom de projets de développement et de projets sociaux délégitimant leur droit de propriété et les privant de possibilités d'affaires et de tout accès aux marchés et aux opportunités d'emploi.
- g) Mettre en œuvre les recommandations de la Commission consultative sur l'État de Rakhine, présidée par l'ancien Secrétaire général des Nations unies, M. Kofi Annan, qui ont été émises le 24 août 2017, et ce de manière prompte et opportune pour garantir la

stabilité, la paix et la prospérité dans l'État de Rakhine, en pleine consultation avec toutes les communautés concernées.

- h) Prendre des mesures pour la mise en œuvre effective de l'Accord tripartite, signé le 6 juin 2018, avec le Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés (HCR) et le Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD), qui constitue un palier nécessaire vers la mise en place d'un cadre de coopération entre l'Organisation des Nations unies et le Myanmar à l'effet de réunir les conditions propices au rapatriement volontaire, sûr, digne et durable des réfugiés, et de contribuer à la création de moyens de subsistance améliorés et résilients pour l'ensemble des communautés vivant dans l'État de Rakhine ;
 - i) Accueillir favorablement l'offre de l'OCI de créer une unité médicale dans l'État de Rakhine pour pourvoir aux besoins de santé de toutes les communautés et réagir positivement à la proposition d'établir une école technique et de tenir un symposium sur le dialogue interreligieux ;
 - j) Prendre des mesures proactives à l'effet de protéger les musulmans Rohingyas qui demeurent dans l'Etat de Rakhine contre toute exploitation par les trafiquants d'êtres humains.
- 10.** La réunion a invité les États membres de l'OCI à se joindre aux efforts de la Communauté internationale visant à lever toutes les restrictions à la liberté de circulation dans l'État de Rakhine et à garantir un processus de vérification de la citoyenneté distinct qui ne laisse aucune personne non inscrite ni ne bloque son accès aux services sociaux essentiels, notamment l'éducation et les soins de santé.
- 11.** La Réunion a salué les efforts déployés par les États membres de l'OCI en faveur de la fourniture d'une assistance humanitaire aux communautés Rohingyas affectées au Myanmar et au Bangladesh ; et les a appelés, ainsi que les institutions de l'OCI et les ONG islamiques, à continuer à apporter une assistance humanitaire généreuse afin d'atténuer les souffrances des réfugiés et des personnes déplacées Rohingyas, y compris en soutenant les efforts des pays hôtes.
- 12.** La Réunion a félicité le Gouvernement du Bangladesh pour avoir endigué efficacement la propagation de la COVID-19 dans les camps de Rohingyas, depuis le déclenchement de la pandémie et pour avoir évité des pertes en vies humaines, avec le soutien de tous les partenaires nationaux et internationaux concernés, y compris la communauté d'accueil, ainsi que pour avoir inclus les Rohingyas dans la campagne nationale de vaccination.
- 13.** La Réunion a souligné l'impératif de demander des comptes à tous les auteurs d'actes brutaux et de crimes contre les musulmans Rohingyas, afin de rendre justice aux victimes, en usant de tous les instruments juridiques et mécanismes judiciaires internationaux, y compris la Cour internationale de justice.

- 14.** La Réunion s'est félicitée du rôle de Chef de file joué par La Gambie, en sa qualité de Présidente du Comité ministériel Ad Hoc sur la reddition de comptes pour les violations des droits de l'Homme commises contre les Rohingyas, dans l'affaire en justice portée, au nom de l'OCI, devant la Cour Internationale de Justice (CIJ), pour mettre un terme à la culture d'impunité, en traduisant en justice les auteurs des violations flagrantes du droit international humanitaire et des principes en la matière.
- 15.** La Réunion a souligné les efforts collectifs qui ont été couronnés par l'ordonnance historique et unanime rendue par la CIJ, en janvier 2020, concernant les Mesures conservatoires qui exigent du Myanmar de prévenir toutes actions pouvant constituer un génocide et de préserver les éléments de preuve liés à tout acte de génocide.
- 16.** La Réunion a exhorté le Myanmar à se conformer pleinement à l'ordonnance de la CIJ et à prendre toutes les mesures qui s'imposent à l'effet d'empêcher la perpétration de tout acte de génocide contre les Rohingyas.
- 17.** La Réunion a accueilli favorablement l'arrêt rendu par la CIJ à La Haye, le 22 juillet 2022, dans lequel elle a rejeté les objections préliminaires du Myanmar dans l'affaire.
- 18.** La Réunion a appelé les Etats membres de l'OCI à se tenir fermement aux côtés de la Gambie et à lui apporter tout le soutien requis, y compris celui financier pour l'affaire judiciaire, et ce de manière volontaire, conformément aux principes de responsabilité partagée et dans le cadre de l'esprit de solidarité islamique.
- 19.** La Réunion a invité les Etats membres et la Communauté internationale à poursuivre leurs efforts en faveur du rapatriement des Rohingyas dans leur pays d'origine.
- 20.** La Réunion a souligné l'impératif pour le Conseil de Sécurité des Nations unies de prendre des mesures concrètes pour faciliter le rapatriement durable des Rohingyas dans leur pays d'origine.
- 21.** La Réunion a exprimé sa satisfaction de l'envoi d'une délégation du Secrétariat Général de l'OCI au Bangladesh, du 27 février au 2 mars 2021, à l'effet d'engager des pourparlers avec les parties prenantes concernées sur la question des Rohingyas et de faire le point sur la situation des réfugiés Rohingyas.
- 22.** La Réunion a demandé à la Commission permanente indépendante des droits de l'Homme de l'OCI (CPIDH) de continuer à faire de la situation de la minorité musulmane Rohingya une question prioritaire à son ordre du jour et, en particulier lors des prochaines sessions du Conseil des droits de l'homme des Nations unies à Genève.
- 23.** La Réunion s'est félicitée de l'adoption, le 7 juillet 2022, par le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies de la Résolution A/HRC/50/L.21 sur « La situation des droits de l'homme des musulmans Rohingyas et des autres minorités au Myanmar, dirigée par le Groupe de

l'OCI; et a appelé les Missions permanentes des Etats membres de l'OCI, à Genève, à participer activement à tous les débats du Conseil des droits de l'Homme sur les musulmans Rohingyas au Myanmar.

- 24.** La Réunion a encouragé le Groupe de Contact sur la Minorité musulmane Rohingya au Myanmar à effectuer les visites nécessaires aux camps des réfugiés au Bangladesh et au Myanmar, à cet effet.
- 25.** La Réunion a demandé aux Missions permanentes des Etats membres de l'OCI à New York, Genève et Bruxelles de continuer à convoquer des réunions régulières du Groupe de Contact sur la minorité musulmane Rohingya au Myanmar, pour examiner l'évolution de la situation de la minorité musulmane Rohingya, explorer toutes les stratégies de mobilisation soutenue possibles avec le Myanmar, les Nations unies, l'Union européenne et d'autres instances internationales, et en rendre compte au Secrétaire général de l'OCI.
